

# Sécurité en Mer

Le Tour de Martinique des Yoles Rondes est un événement phare de la vie maritime martiniquaise.

Pour que cet événement reste une grande fête et que la yole soit mise à l'honneur après deux années d'interruption, il est indispensable de respecter les règles élémentaires de sécurité en mer.

La mer reste un milieu à risques : la prudence doit donc l'emporter sur l'euphorie !

La priorité doit évidemment être donnée aux compétiteurs et aux navires accompagnateurs : pour éviter les accidents, il est essentiel qu'ils puissent évoluer à une distance suffisante de ceux et celles qui profiteront du spectacle en mer.

La vitesse doit être limitée, et les règles de barre et de navigation doivent être observées à tout moment, à fortiori sur un plan d'eau qui s'annonce particulièrement fréquenté.

Des mesures spécifiques de restriction de la navigation ont également été adoptées spécialement pour le Tour des Yoles 2022, que ce soit pour les phases de transit en pleine mer ou d'arrivée dans les ports.

Le Tour des Yoles est de retour, il appartient à chaque usager de la mer d'être responsable et prudent pour ne pas gâcher la fête.

*Lanmè pa ni branch !*

Bon vent, belle mer et bon Tour des Yoles à tous !"

N. Le Bianic, Directeur de la mer..

1. Les mesures de réglementation du plan d'eau mises en œuvre sont de plusieurs ordres :
  - a) Une mesure générale d'interdiction d'approche et de mouillage à moins de 500m des yoles de courses et des bouées de parcours mouillées par l'organisateur
  - b) Des dispositions visant à interdire l'accès aux baies et aux plages pendant les phases de départ et d'arrivée des étapes de la course.

## **Mesures décrites dans l'Arrêté préfectoral**

2. Les cartographies de ces zones réglementées peuvent être retrouvées ci-dessous.

### **Cartographie des zones réglementées**